

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2008 à VOUZIERES

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BRISSOT Patricia, BRUSA Régine, COSSON Geneviève, DEVER Marie-Hélène, DIDIER Nadine, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, GEILLE Marie-Françoise, GIOT Chantal, HAQUIN Elisabeth, HERBAY Christelle, JAQUET Ghislaine, LALLEMAND Marie-Ange, LECAMUS Annie, MELIN Pascale, MULLER Marie-Paule, PETITJEAN Chantal, PIEROT Chantal, PIERSON Gisèle, PONSARDIN Chantal, RAULIN Suzanne, REGNAULT DE MONTGON Elisabeth, TOUZELET Mireille, WERNIMONT Edith et Messieurs ADIN Michel, ANCELME Claude, BALTAZART Frédéric, BARRE Régis, BESTEL Bernard, BESTEL Dominique, BOCQUET René, BOUILLEAUX Jean-Paul, BOUILLON Jacques, BOURE Jean-Pierre, BROUILLON Patrick, BRUAUX René, CARBAJO Pierre, CHARBONNNIER Bruno, CHARTIER Thierry, COLIN Michel, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER-CLEMENT Freddy, CREUWELS Maurice, DANNEAUX Dominique, DEFORGES Pierre, DEGLAIRE Gérard, DEGLAIRE Thierry, DELAHAUT Jean-Michel, DELANDHUY Pascal, DERUE Roger, DESWAENE Bruno, DUPONCHEEL Bernard, ETIENNE Jean-Claude, ETIENNE Philippe, FRANCCART René, GARREZ Jean-Noël, GIGOUT Jean-Jacques, GIOT Christophe, GODART Olivier, GUERIN Dominique, GUERIN Jean-Pierre, GUERY Pierre, HENRY Philippe, HUAT Michel, HULOT Christian, LAHOTTE Hervé, LALLEMAND Fabien, LALLEMENT Vincent, LAMBERT Claude, LAMPSON Jean-Marc, LANGE Didier, LANTENOIS Jacques, LECLERCQ Guy, LECOESTER Stéphane, LEFORT Denis, LELEUX Eddy, LETINOIS Eric, MAILLARD Daniel, MAILLART Jean Paul, MARBAQUE Pascal, MAS Raoul, MATHIAS Frédéric, MOREAU Bernard, MOUTON Claude, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN André, PARIS Patrick, PIC Jean-Yves, PINCON Jean-Yves, PONSOT Fabrice, POTRAIN Francis, POULAIN André, QUEVAL Guillaume, RAGUET Robert, RENAUX Thierry, SIGNORET Francis, SOUDANT Gérard, STEPHAN Jean-Yves, THIEBAULT Gildas, THIERY Pierre, VAUCHEL Erol, VENNÉ Eric.

Pouvoirs :

Mme CAMBIER-JONVAL donne pouvoir à M. ANCELME Claude
M. BOSCHAT Jean-Pierre donne pouvoir à Mme COSSON Geneviève
M. DECORNE Luc donne pouvoir à M. BOUILLEAUX Jean-Paul
M. GIRONDELLOT Bernard donne pouvoir à Mme FABRITIUS Béatrice
M. GEORGES Damien donne pouvoir à M. CORNEILLE Jean-Pierre

Excusés : M. Dominique GUERIN, Conseiller Général
M. Jean Pierre BOSCHAT, M. Jean-Pierre LELARGE

Personnel communautaire :

M. Sébastien FORGET, Directeur Général des Services,
Mme Karine ODIENNE, Adjointe à la Direction,
Mme Delphine GAILLARD, Secrétaire,
Mme Anne FREZARD-GAREL, Responsable d'exploitation de NOCTURNIA.

Le quorum étant largement atteint, M. SIGNORET ouvre la séance.

M. Gérard DEGLAIRE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Preambule :

M. SIGNORET informe l'assemblée des suites liées au transfert des compétences « Tourisme » et « Déchets ménagers » :

Compétence Tourisme : Elle est adoptée par 90 % des communes, représentant 16 912 habitants soit 93,2 % de la population.

Compétence Ordures ménagères : elle est adoptée à 62 % des communes, représentant 13 156 habitants et 72,5 % de la population.

La compétence sera effective au 1^{er} janvier 2009.

Grâce à cette prise de compétence, l'ensemble des usagers du territoire communautaire a désormais accès à la déchetterie.

M. SIGNORET demande l'autorisation d'ouvrir un budget annexe et l'autorisation de signer tous les actes nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ZDE : L'arrêté préfectoral définissant le périmètre de ZDE est signé par le Préfet des Ardennes. Dans le secteur Ouest, l'ensemble des zones a été retenu sauf les zones 1 et 7.

Dans le secteur Est, seules 2 zones ont été retenues. Les autres ont fait l'objet d'un refus catégorique malgré les tentatives initiées par la 2C2A de les conserver.

Il appartiendra à un prochain Conseil de Communauté de déterminer la position de la 2C2A par rapport à la ZDE.

Il rappelle que ce projet est en cours depuis Mai 2007.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11/09/08

Aucune remarque n'ayant été apportée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

II - NOCTURNIA : Perspectives d'évolution du site

M. FORGET, Directeur Général de la 2C2A présente les conclusions de l'étude réalisée en interne sur le devenir du site Nocturnia, en s'appuyant d'une part sur un état des lieux et d'autre part, sur les perspectives d'évolution de ce site.

Tout d'abord, il rappelle l'historique de Nocturnia et ses composants de loisirs et d'animation qui avaient été décidés dès la création de ce site. Mais malgré un concept initial jugé porteur d'émotions s'appuyant sur l'imaginaire, un thème transversal et varié ainsi qu'un traitement ludique, les études de faisabilité avaient dès l'origine, souligné, que Nocturnia ne pourrait se satisfaire d'une offre de base uniquement callée sur l'exposition. Il est nécessaire de programmer le développement de son offre touristique.

o Données chiffrées du coût de ce site :

Le montant total des investissements s'élève à **5 478 377,86 €**.

Cet équipement a été subventionné à hauteur de 57 % soit **3 100 000 €** de subventions.

Deux emprunts ont été contractés pour un montant total de **1 353 000 €**

L'annuité pour ces deux emprunts s'élève à **135 000 €**

o Personnel :

En 2007, le fonctionnement de Nocturnia a été assuré par un personnel de 12 agents (dont emplois saisonniers) placés sous la direction d'Olivier ROUSSEAU. Certaines activités notamment liées à la gestion de la paie et d'ordre administrative sont rattachées au personnel du siège de la collectivité.

2006 : 6,92 ETP

2007 : 7,05 ETP

2008 : 6,83 ETP

M. FORGET présente ensuite les horaires d'ouverture au public et les amplitudes de travail des agents. Il en ressort une forte amplitude de travail caractérisée par d'importantes variations saisonnières. Une gestion en régie directe encadrée par le droit public régissant les emplois des collectivités rend complexe le recrutement, la gestion et la mutualisation de moyens humains.

o Potentiel de fréquentation,:

Deux types de publics, avec des attentes différentes mais des disponibilités complémentaires, fréquentent le site de Nocturnia :

- Les enfants ; scolarisés ou en vacances dans des centres de loisirs, amenés à fréquenter le site en groupe, avec une forte demande pédagogique,
- Les familles se déplaçant en période de repos hebdomadaire et/ou en vacances scolaires, principalement intéressées par l'aspect pédagogique du site mais avec une forte attente liée à l'animation et à l'aspect ludique.

Par ailleurs, les études de faisabilité avaient calculé un potentiel de fréquentation s'appuyant sur trois aires géographiques, rond concentrique matérialisant trois durées de trajet pour se rendre sur le site, pour un potentiel total de l'ordre de 38 000 entrées annuelles.

Conclusion :

Un potentiel faible sur la zone tertiaire (24 000 habitants).

Un potentiel sur la zone secondaire à rechercher a minima (une heure de trajet).

Un potentiel sur la zone tertiaire à recherche inévitablement dans le cadre d'un objectif d'équilibre.

Deux publics devant « justifier » un déplacement de plus de 30 minutes aller, sachant que le territoire souffre d'un déficit d'image.

o **Offre touristique :**

A ce jour, Nocturnia propose une offre muséologique matérialisée par son exposition permanente sur le thème de la nature la nuit, un service de bar/restaurant « la Cime des Arbres », ainsi qu'une offre boutique d'achat de produits et de souvenirs.

Les extérieurs, actuellement d'accès gratuits et partiellement aménagés, proposent deux petits circuits de promenade avec quelques ateliers pédagogiques utilisés notamment dans le cadre de l'accueil de groupe d'enfants.

Conclusion :

Une offre muséologique dont il convient de préparer le remplacement à terme. Une offre sur les extérieurs à développer.

Un développement global à programmer autour d'un thème porteur.

M. FORGET poursuit la présentation du document avec des graphiques sur la fréquentation annuelle et journalière du site pour l'année 2007, ainsi que l'origine des visiteurs selon la saison. Il en ressort que :

- le public « groupe » fréquente le site en semaine durant la période scolaire,
- le public « famille » fréquente le site le mercredi et le week-end, ainsi qu'en période de vacances scolaires,
- l'essentiel du public est d'origine ardennaise. Le potentiel de visiteurs, urbain essentiellement, se situe dans la Marne.

M. FORGET indique qu'au niveau des groupes et individuels, un relevé sera effectué sur l'année voire la semaine... afin de connaître l'origine des visiteurs selon la saison. On peut constater, d'ores et déjà, que le vrai potentiel se situe au niveau de la Marne (Reims/Châlons).

o **Bilan financier :**

Approche comptable classique : La gestion de Nocturnia est organisée autour de deux budgets actuellement (ils fusionneront en 2009)

Conclusion :

Les recettes couvrent à peine 27% des dépenses de fonctionnement du site, mais 51 % des charges de personnel

Dans une recherche de maîtrise budgétaire, quels objectifs se fixer ?

M. FORGET indique que l'on peut se fixer comme objectif de couvrir soit les dépenses de fonctionnement, soit les dépenses de personnel avec les recettes générées par l'exploitation du site.

Quelques indicateurs 2007 :

- prix moyen d'une entrée payante : « individuel » 6,40 € - « groupe » 5,04 €
- prix moyen d'un repas : 18,50 €

L'approche de comptabilité analytique autour de trois services d'activités qui sont :

- la gestion du site,
- la billetterie/boutique/animation
- la restauration,

démontre que, dans le contexte actuel de fréquentation, l'activité de restauration, est la moins déficitaire.

Premier objectif : Tendre à l'équilibre par activité (fréquentation en hausse de 30 % à 200 %).

Rentabilité horaire :

Le site ne présente pas de période avec une rentabilité horaire ce qui peut s'expliquer par :

- Des dépenses trop élevées,
- Un taux de fréquentation trop faible,
- Un tarif d'entrée trop bas.

M. FORGET souligne qu'il faut étudier l'amplitude d'ouverture du site, les charges de personnel étant liées aux amplitudes horaires.

Conclusions :

Elément de diagnostic	Pistes de travail
Affiner l'évaluation du site	Matérialiser un état des lieux
	Mettre en place des indicateurs de suivi
	Retenir des objectifs de rentabilité ciblés et cohérents
Elément de diagnostic	Pistes de travail
Maîtriser les dépenses	Restructuration des postes de travail et des cycles
	Non remplacement du Directeur
	Mutualiser les moyens humains entre différents services
Elément de diagnostic	Pistes de travail
Manque d'attractivité	Durée de visite sur site trop courte (favoriser un déplacement sur une journée)
	Développer les extérieurs
	Mener une action commerciale dynamique
	Se démarquer qualitativement notamment grâce à de l'animation et aux produits pédagogiques
	Scénariser le parcours d'approche
	Une vraie stratégie de promotion touristique du territoire

Pour augmenter l'attractivité du site, nous devons programmer un ensemble de petits investissements complémentaires par étape mais sur plusieurs années de manière à :

- Répondre aux besoins des différents publics (animation, évènementiels forts, animaux vivants),
- Déclencher le déplacement pour visiter le site,
- Créer l'envie d'y revenir (fidéliser le public grâce à un renouvellement régulier du produit – chaque année quelque chose de nouveau),
- Engager une dynamique touristique (en cherchant à associer les initiatives locales et en suivant les indicateurs touristiques – rôle de l'office du tourisme),
- Promouvoir le site autour d'un produit « phare », attractif et mobilisateur en appui et en coordination avec l'office du tourisme.

Les pistes évoquées :

Une activité de loisir déclinée autour d'un parc de filets suspendus dans les arbres, éventuellement complétée par une offre d'hébergement,

Plus d'animaux vivants, présentés en enclos et visant à aménager les extérieurs,

Le remplacement de l'exposition temporaire par un nouveau module d'animation semi permanent,

Le remplacement des équipements et matériels défectueux de la scénographie actuelle.

-La cabane du chercheur : ce projet est une exposition d'immersion, qui proposera aux visiteurs de se mettre dans la peau d'un chercheur du 2C2A-CERFE. En d'autres termes, les visiteurs auront la possibilité de s'initier à la démarche scientifique et d'utiliser du matériel dont se servent les étudiants du 2C2A-CERFE lors de leurs thèses :

- Ateliers touche à tout pour les plus petits
- Jeu de rôle pour les plus grands avec quelques épreuves pour découvrir le métier de chercheur

Coût de réalisation : 28 000 € subventionnée à hauteur de 80 %

- Le Parc dans les arbres : Le concept de ce produit tient en l'installation de filets marins suspendus entre les arbres et constituant un parcours de déplacements.

Cible : enfants, adolescents en groupe

Activité dominicale et/ou en appoint à un après-midi sur le site de Nocturnia

Coût de la réalisation : 68 000,00 € subventionnée à hauteur de 80 %

M. FORGET précise que cette attraction ne nécessite pas autant de surveillance que l'accrobranche. Il n'existe, aujourd'hui, qu'un seul site en France (sur l'île de Groix).

- Le Parc à Loups

Le concept de ce produit tient en l'installation d'un enclos de 1,5 ha au sein de la parcelle forestière non exploitée et accueillant des loups d'Europe

Cible : enfants, familles

Activité dominicale et/ou en vacances scolaires, tourisme nature

Coût de la réalisation : 81 000,00 € subventionnée à hauteur de 80 %

Accueil et billetterie

Pour le parc à loups, il faudra prévoir un accueil billetterie à l'entrée du site. Le coût pour cet investissement s'élèverait à 100 000 € subventionné à hauteur de 80 %

Installation de la Maison de l'outil :

En l'état actuel des études, le montant de l'investissement s'élèverait à 120 000 €, subventionné à hauteur de 80 %.

Aménagement des sentiers et scénographie :

Le montant de l'investissement s'élèverait à 30 000 €, subventionné à hauteur de 80 %

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et à tarif augmentant de 1,50 € par entrée, le risque pour la collectivité semble relativement maîtrisé car ce plan de financement pour les trois aménagements d'animations complémentaires permettrait un retour sur investissement en trois ans avec une hausse de fréquentation de 17 %, soit 1690 entrées par an.

L'investissement à consentir pour délocaliser la maison de l'outil au sein de Nocturnia représente le plus lourd investissement. Son retour sur investissement en trois années imposerait d'attirer presque autant de public que pour les trois autres animations. Animation par définition plus statique, il semble préférable d'envisager un retour sur investissement sur cinq ans.

L'investissement à consentir pour délocaliser la billetterie, obligatoire pour assurer un accueil payant à l'ensemble du site, représente un investissement que nous n'avons pas l'obligation de rentrer dans le calcul sur investissement. Néanmoins, en l'intégrant sur cinq années, il impliquerait une augmentation de fréquentation de l'ordre de 400 entrées annuelles.

Enfin, l'ensemble des éléments de ce projet doivent être interconnectés par des aménagements ludiques et animés le long des sentiers pour un total de 60 000 €

En conclusion, en optant pour un objectif de retour sur investissement de cinq ans, l'ensemble du projet nous conduit à tabler sur un objectif de hausse de la fréquentation de 25 %, soit 2474 entrées supplémentaires. Au regard du potentiel d'attractivité des aménagements touristiques envisagés, cet objectif apparaît tout à fait réalisable.

M. SIGNORET fait remarquer la qualité du document préparé par M. FORGET et le personnel de la 2C2A.

Les perspectives d'évolution démontrent un intérêt certain pour l'attractivité du site et pour l'équilibre financier. .

L'audit réalisé par la Trésorerie Générale a sensibilisé sur la fermeture du site ; toutefois, cela supposerait le remboursement des subventions et du FCTVA ; ce qui est difficilement envisageable financièrement et engendrerait une image désastreuse.

M. SIGNORET ne souhaite pas envisager une fermeture. Les propositions présentées sont destinées à engendrer une évolution positive du site.

Concernant le Musée de l'Outil que la 2C2A souhaite acquérir, il est nécessaire que la commission Tourisme réfléchisse plus avant à la manière dont sera utilisée la collection.

Il indique que la situation financière de la 2C2A s'est améliorée. Les risques financiers sont minimes. Même si un équilibre financier global est difficile à envisager, il est nécessaire d'améliorer la situation budgétaire du site.

M. COLIN explique que la Commission des Finances, Vie Sociale, Culturelle et Sportive a émis un avis favorable à cette proposition globale d'évolution.

Le programme pluriannuel conforte la confiance des élus

M. BOUILLON informe que la Commission Tourisme et Communication a également émis un avis favorable et qu'elle croit fortement au succès du parc à loups. Il confirme que la commission tient à la programmation de l'ensemble des éléments présentés.

Par ailleurs, l'évolution du site ne devrait pas entraîner d'embauche supplémentaire et la commission a validé l'ensemble du projet.

M. SIGNORET souligne que le Bureau de la 2C2A a également validé cette proposition, à l'unanimité moins une abstention.

Puis il donne la parole à M. le Sous-Préfet qui formule les remarques suivantes :

Les services de l'Etat ont suivi tout particulièrement le dossier Nocturnia qui représente un poids financier important pour la 2C2A.

Mme la Préfète, à l'époque, avait demandé la réalisation d'un audit financier du site avec les perspectives d'évolution. Le constat d'échec de l'équipement tel qu'il existe aujourd'hui n'est plus à démontrer. Ce produit d'appel, tel qu'il a été conçu, conduit à une insuffisance de l'offre tant quantitative que qualitative.

Les services de l'Etat sont opposés à une fermeture qui coûterait trop cher à la collectivité. Il n'est pas non plus envisageable de laisser vivre le site ainsi puisqu'il pèse sur le budget communautaire et grève d'autres politiques de développement.

L'Etat comprend la nécessité d'engager une diversification afin d'attirer un public plus large, de façon ludique tout en gardant une cohérence avec le projet initial.

L'Etat sera attentif à la sécurisation du site eu égard à la création d'un parc à loups. Il est nécessaire d'obtenir et de développer un minimum d'informations auprès de certaines populations comme les agriculteurs afin de revenir sur certaines idées reçues et craintes, comme par exemple la peur de voir des loups en liberté.

Lorsqu'on s'engage à créer ce genre de parc, que ce soit pour des loups ou tout autre animal du terroir, il est important d'assurer une pérennité au niveau du personnel dans le cadre de son suivi. Il s'agit d'assurer une continuité.

La diversification des activités proposées par le site et un nouveau produit d'appel devraient permettre de faire évoluer le site tout en limitant les risques du point de vue financier.

M. SIGNORET précise qu'il est envisagé d'avoir des capacités suffisantes afin d'assurer la continuité.

Il assure également que les conditions de sécurité seront optimales.

Les agriculteurs et chasseurs seront informés de ce qui est envisagé et pourront en débattre.

M. CORNEILLE exprime son désaccord. Selon lui, la nature se vit dehors et mettre des animaux sauvages à l'intérieur d'un parc est contre nature. Les gens qui viendront les voir ne verront que des animaux qui tournent en rond et peut être pas en bonne santé.

Lorsque l'on va visiter un zoo, on sait que les animaux sont parqués. Par contre, la semi-liberté ne se fait pas dans un parc d'1,5 hectares mais sur plusieurs hectares.

Mme FREZARD-GAREL explique que le bien-être de l'animal est essentiel évidemment. Les loups ne seront pas vraiment en semi-liberté mais l'espace sera suffisant pour le bien-être d'une meute. Les loups qui intégreraient Nocturnia seront nés en captivité, ils n'auront jamais connu la liberté..

Dans la nature, les loups ont besoin de grands espaces car ils ont besoin de trouver à manger.

L'enclos envisagé sera conçu de manière cohérente pour le bien être animalier en leur préservant suffisamment de recul par rapport au public, mais aussi pour satisfaire le visiteur

M. SIGNORET cite l'exemple du parc du Mercantour où il existe le même type de parc et où tout se passe bien.

M. DESWAENE intervient et a l'impression que les délégués sont pris en otage et qu'ils ne peuvent qu'être d'accord pour sauver le site.

Selon lui, il n'est pas question ici du site actuel. Que vont devenir les rongeurs ? La politique de communication n'est pas évoquée, le lien avec le public scolaire n'est pas établi. Le travail de M. FORGET est intéressant mais ne paraît pas inscrit dans une politique solide.

M. SIGNORET précise que le changement de la scénographie a été évoqué et pourrait intervenir d'ici à 5 ans. Elle attire 10 000 visiteurs et doit fonctionner encore car n'a pas encore été amortie.

Une offre complémentaire est proposée de manière à améliorer le taux de fréquentation, et ainsi conduire à diminuer le déficit

La communication sera bien évidemment solide, réalisée en interne avec les compétences existantes mais aussi en externe si cela est nécessaire. Il est logique de promouvoir les nouveautés. La programmation de ces aménagements est à ce titre crucial pour permettre à notre stratégie de communication de pouvoir se concevoir et se mettre en oeuvre suffisamment en amont. Il s'agit ainsi d'éviter de retomber dans les travers constatés à l'ouverture du site.

M. DESWAENE pense que le problème de confiance qui existait depuis la création de Nocturnia existe toujours.

Un délégué communautaire intervient en précisant qu'il serait souhaitable également de présenter d'autres animaux comme les chevreuils ou les sangliers. Elle fait remarquer que le sanglier est l'emblème des Ardennes.

M. SIGNORET explique que le loup est un produit d'appel en attendant d'envisager éventuellement d'autres animaux.

M. CHARTIER demande pourquoi le restaurant est déficitaire et quelles sont les prévisions pour cette structure.

M. FORGET explique que l'offre de restauration est une activité annexe qui ne fonctionne que sur une partie de l'année. Elle est par ailleurs à l'écart sur le territoire. Ce n'est pas équilibré car l'offre touristique est trop juste. Peu de gens restent au restaurant car il n'y a pas assez de choses à voir. Si la fréquentation augmente, l'offre de restauration fonctionnera d'autant mieux et sera sans doute la première activité du site à atteindre un équilibre de fonctionnement.

M. SIGNORET ajoute qu'il est prévu une sandwicherie à l'entrée qui devrait se rentabiliser.

Mme HAQUIN s'interroge sur la billetterie qui sera mise en place et ses modalités de mise en oeuvre.

M. FORGET explique qu'actuellement, pour accéder à la billetterie, il faut d'abord traverser une partie du site. Le ticket à double entrée serait trop compliqué à gérer. La billetterie délocalisée à l'entrée permettra de mieux canaliser le public. L'idée validée actuellement par la commission tourisme est la proposition d'un produit global à tarif unique. De plus, l'accueil actuel libérera un espace qui pourra permettre l'accueil d'autres expositions.

Il est ensuite demandé comment gérer l'accès des gens qui ne viennent qu'au restaurant.

M. SIGNORET répond que cela nécessite réflexion. Par contre, les accès aux spectacles peuvent être filtrés.

M. DELAHAUT demande si la 2C2A est sûre d'obtenir les 80 % de subventions envisagés concernant le retour sur investissement.

M. SIGNORET répond qu'avant d'annoncer des chiffres, la 2C2A prend les contacts nécessaires. Si tel n'était pas le cas, le Conseil serait saisi à nouveau.

Puis il propose de soumettre l'offre globale au vote.

Mme GIOT demande un vote à bulletin secret.

Conformément au règlement intérieur qui prévoit que le vote à bulletin secret s'effectue lorsqu'un tiers des membres présents le demande, M. SIGNORET soumet au vote à main levée la proposition d'évolution globale du site Nocturnia.

La programmation globale d'évolution du site Nocturnia incluant une exposition semi-permanente sur le thème du métier de chercheur, la création d'un parc de filets suspendus, l'ouverture d'un parc à loup et la création d'un nouvel accueil à l'entrée du site est acceptée avec 72 voix POUR, 20 voix contre et 16 abstentions.

III - FINANCES :

a) Indemnités de conseil du comptable public

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Après avis favorable du Bureau du 08/12/2008, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'année 2008, soit 752,52 € bruts ;
- Que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Yves GRALL, Receveur municipal ;

Le versement des indemnités de conseil du comptable public est accepté à l'unanimité au taux de 100% pour l'année 2008.

b) Autorisation générale et permanente de poursuites par voie de commandement au comptable public

Afin de permettre le recouvrement des créances de la 2C2A, et sur avis favorable du Bureau du 08/12/08, il est proposé au Conseil de Communauté de délivrer, au Comptable public, une autorisation générale et permanente de poursuites par voie de commandement à l'encontre des débiteurs défaillants.

Cette autorisation est nécessaire afin de recouvrer, notamment, les loyers des logements communaux ainsi que les redevances d'enlèvement des ordures ménagères.

Les membres du Conseil de Communauté acceptent cette proposition à l'unanimité.

c) Exonération de taxe professionnelle au bénéfice du cinéma Les Tourelles

La loi de finances 2008 et la loi de finances rectificative pour 2007 ont modifié, notamment, le seuil d'application de l'exonération de taxe professionnelle prévue au 4° de l'article 1464 A du CGI en faveur des cinémas Arts et Essais.

Ainsi, le cinéma « Les Tourelles » peut être exonéré à hauteur maximale de 100% de la taxe professionnelle intercommunale sachant qu'il réalise moins de 7 500 entrées en moyenne hebdomadaire et qu'il bénéficie d'un classement « Arts et Essais ».

Il est donc proposé au Conseil de Communauté, sur avis favorable du Bureau du 08/12/08, d'exonérer le cinéma « Les Tourelles » de la taxe professionnelle intercommunale à hauteur de 100%.

Il est précisé que le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2002 avait décidé d'exonérer totalement le cinéma de Vouziers.

Le Conseil de Communauté accepte, à l'unanimité, d'exonérer le cinéma « Les Tourelles » de la taxe professionnelle intercommunale à hauteur de 100 %.

d) Examen de trois demandes de subvention déposées par deux associations et un pôle scolaire

La 2C2A a reçu trois demandes de subvention émanant de deux associations et d'un pôle scolaire qui sont résumées ci-dessous.

La commission « Finances, vie sociale et culturelle » et le Bureau des 1^{er} et 8 décembre dernier, ont ainsi été saisis de ces dossiers et ont émis, respectivement, des avis défavorables.

Le Conseil de Communauté doit délibérer sur ces demandes.

Il est à noter que la commission « Finances, vie sociale et culturelle » est chargée de réfléchir aux critères d'attribution de subvention, effectifs à compter de l'année 2009.

Le Bureau et le Conseil de Communauté auront, au cours du début de l'année prochaine, à examiner ses propositions.

Il sera également proposé au Conseil de déléguer le pouvoir de décision au Bureau sur la base des critères d'éligibilité approuvés par le Conseil et dans un souci d'allègement des procédures.

Statut du demandeur	Demandeur	Projet ou manifestation	Date réception demande	Subvention demandée	Budget	Commentaires
Education Nationale	Pôle scolaire de Machault	Résidence d'artistes Théâtre	17/11/2008	1 000,00 €	25 945,00 €	Coût du spectacle : 3000 €
Association	UCIA	Soutien organisation Marché de Noël 2008	06/11/2008	1000,00 €	Budget prévisionnel fourni	
Association	Cht'Argonnos	Développement de l'association	30/09/2008	Pas de montant précis	Néant	Subv. de fonctionnement pour évolution de l'association

M. DESWAENE souhaite connaître les arguments de ce refus.

M. COLIN répond que l'intérêt communautaire de ces projets n'est pas reconnu.

Une question porte alors sur la définition de l'intérêt communautaire, sachant que beaucoup d'associations essuient des refus sur ce motif.

Bien que la notion d'intérêt communautaire soit difficile à définir, M. COLIN explique que pour l'exemple du marché de Noël de Vouziers, ce type de manifestation peut également être mise en place sur d'autres cantons.

M. SIGNORET ajoute que les finances de la 2C2A ne permettent, en outre, pas de répondre à toutes les demandes associatives.

M. ANCELME intervient qu'il a voté contre l'octroi d'une subvention au bénéfice de l'UCIA en Bureau. Il ajoute cependant qu'il s'abstiendra ce soir sachant que le Marché de Noël est organisé en collaboration avec la Ville de Vouziers et que cette manifestation est, selon lui, communautaire.

Il regrette d'avoir voté contre lors de la Commission des Finances car l'organisation du marché de Noël représente un travail énorme et ce sont des gens du territoire qui viennent à ce marché.

M. SIGNORET souligne que la 2C2A aide l'UCIA pour l'organisation de la foire de Vouziers, dont l'envergure est plus importante.

Un élu fait remarquer que les associations fonctionnent grâce au bénévolat et qu'il est regrettable de ne pas les soutenir.

M. SIGNORET insiste sur la nécessité qu'un projet ait un rayonnement intercommunal pour être examiné par la 2C2A.

Ces projets l'ont été par la Commission des Finances et par le Bureau qui ont émis respectivement un avis défavorable.

Le Président soumet au vote l'ensemble de ces demandes sur la base des avis de la commission adhoc et Bureau.

M. MATHIAS intervient en indiquant que pour lui la 2C2A commet une grave erreur en ne divisant pas les points et que cela est une atteinte démocratique.

Il a voté contre les perspectives d'évolution du site de Nocturnia car il est contre le principe d'enfermer des loups. Puisqu'il fallait voter pour l'ensemble des propositions en même temps, il a préféré voter contre.

Il estime arbitraire que les commissions s'expriment à la place du Conseil.

M. SIGNORET rappelle que les commissions et le Bureau travaillent au préalable afin de préparer les réunions de Conseil. Ce travail préparatoire est essentiel et représente le cœur d'un système démocratique. Il s'agit de la raison d'être des commissions. Les délégués communautaires composant ces commissions ont fait un travail important et ont pris un positionnement qu'il s'agit de respecter.

Le projet d'évolution de Nocturnia s'inscrit dans une programmation globale de développement c'est pourquoi, il a été proposé un vote global.

S'agissant des demandes de subventions, il accepte de proposer un vote séparé :

- Pôle scolaire de Machault, soutien d'artistes Théâtre : demande de subvention de 1 000 €

Le vote est égal à 94 voix CONTRE l'attribution de la subvention, 2 POUR et 12 ABSTENTIONS

- Association UCIA, soutien organisation marché de Noël 2008, demande de subvention de 1 000 €,

Le vote est égal à 83 voix CONTRE l'attribution de la subvention, 9 POUR et 16 ABSTENTIONS

- Association Ch'tArgonnos, développement de l'association, demande de subvention,

Le vote est égal à 96 voix CONTRE l'attribution de la subvention, 1 POUR et 11 ABSTENTIONS

IV - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

a) Autorisation de demande de subvention FEADER – Ingénierie 2009

Dans le cadre des politiques territoriales mises en œuvre par la Région et au titre du FEADER, la 2C2A peut bénéficier d'une aide à l'ingénierie pour 2009, c'est-à-dire les emplois de chargés de mission liés à la mise en œuvre des projets de territoires (Pays, tourisme et économie).

Le montant de l'aide maximum est fixé à 61 500 €

Afin de déposer la demande de subvention au titre de l'année 2009, il est nécessaire que le Conseil de Communauté, après avis favorable du Bureau, approuve le plan de financement de ces postes.

Le Conseil de Communauté accepte ce plan de financement à l'unanimité.

b) Renouvellement du contrat d'assurance statutaire auprès de la CNP

Afin de bénéficier de la continuité du service de couverture des risques statutaires du personnel, il est proposé au Conseil de Communauté, après avis favorable du Bureau du 08/12/08, d'adopter la délibération suivante :

- *Après avoir pris connaissance du contrat avec ses conditions générales 2009 – adressé par CNP Assurances,*

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- *Approuve les taux, les éléments optionnels et les prestations,*

- *Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. pour les risques décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, maladie ordinaire : taux de 6,50% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours à chaque arrêt sur le risque maladie ordinaire.*

Les options choisies : Charges patronales 40 % retenus

Supplément familial de traitement : NON

Indemnités accessoire : NON

- *Pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. pour les risques accident du travail, grave maladie, maternité, maladie ordinaire : taux 1,65% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours à chaque arrêt sur le risque maladie ordinaire.*

Les options choisies : Charges patronales 33 % retenus

Supplément familial de traitement : NON

Indemnités accessoire : NON

- Autorise le Président à signer le contrat CNP Assurances, conditions générales 2009 – pour ses agents affiliés à la CNRACL ou/et à l'IRCANTEC, à compter du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2009,
- Dégage les crédits correspondants. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

c) Renouvellement d'un emploi de technicien territorial

Le contrat de M. Kevin GEORGIN, technicien animalier et animateur pour Nocturnia arrive à échéance le 31/12/2008.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service, il est nécessaire de renouveler son contrat en créant un emploi de technicien territorial.

- Caractéristiques de l'emploi créé :

Emploi permanent de technicien territorial, relevant de la catégorie B de la filière technique, à compter du 1^{er} janvier 2009.

En vertu de l'article 3 alinéa 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, l'agent sera recruté pour une période de 3 ans et sera chargé de l'animation et responsable animalier sur le site touristique Nocturnia.

Rémunération calculée sur la base du troisième échelon de la grille indiciaire du grade de technicien territorial IB 347 - IM 325.

M. CHARTIER souhaite connaître le montant du salaire auquel correspond l'indice majoré 325, Mlle ODIENNE répond que cela correspond à environ 1 400 € brut.

d) Création d'un emploi occasionnel

Melle Marie-Lazarine POULLE est placée à compter du 8 décembre 2008 en congé d'adoption, jusqu'au 15/02/2009 inclus.

Afin d'assurer son remplacement, il est proposé au Conseil de Communauté de créer un emploi occasionnel à compter du 22/12/2008 jusqu'au 15/02/2009.

Il est précisé que la CNP Assurances prend en charge le résiduel restant à la charge de la collectivité (traitement brut – indemnités journalières versées par la sécurité sociale) + 33% des charges patronales.

Le remplacement est envisagé de telle façon qu'il n'engagera pas de charges complémentaires pour la 2C2A.

Caractéristiques de l'emploi créé :

Emploi occasionnel de catégorie B, grade de technicien territorial (filiale technique) créé en vertu de l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84/53 du 26/01/1984, rémunéré sur la base de l'échelon 1 - IB 322 -IM 308.

La création d'un emploi occasionnel est adoptée à l'unanimité.

e) Règlement intérieur du personnel

Le règlement intérieur du Personnel de la 2C2A a été adopté par délibération n°06/052 du Conseil de Communauté du 29/06/2006.

Il convient aujourd'hui de l'actualiser sachant que des cycles de travail seront mis en place de manière à répondre aux besoins liés au site touristique Nocturnia.

Son objectif est de fixer, d'une manière générale, l'organisation du travail dans la collectivité.

Ce projet a reçu les avis favorables du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion réuni le 04/12/08 et du Bureau lors de sa séance du 08/12/08.

Il est fait remarquer une erreur en page 4 qui fait référence à des contrats aidés qui n'existent plus.

Mme ODIENNE explique qu'il s'agit d'une erreur due à un copier-coller et qu'il fallait lire Contrat d'avenir, contrat d'accompagnement à l'emploi.

Le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, le règlement intérieur du Personnel.

V - ZONE D'ACTIVITES DE VOUZIERS : Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre

Suite à la délibération n°08/047 du Conseil de Communauté du 11/09/2008 autorisant le lancement d'un appel d'offres relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une ZA à Vouziers, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 4 octobre 2008 pour parution au BOAMP, au JOUE et dans les colonnes de l'Ardennais.

Au 24 novembre 2008, 16h00, date limite de réception des offres, douze plis ont été enregistrés. La Commission d'Appel d'Offres réunit le même jour à 17h00 a procédé à l'ouverture des plis, à l'enregistrement des candidatures et à l'analyse des offres.

Candidat	Taux de rémunération		Taux de tolérance	
	%	Rémunération €	% travaux	% réalisation
URBAM Conseil	3,60	159 307 €	7,5	6,5
SOGETI Ingénierie	3,00	132 756 €	5,0	4,0
IDP Consult	3,784	167 440 €	5,0	5,0
Thiérache Ingénierie	2,90	128 330,80 €	5,0	0,0
DUMAY	3,90	172 582,80 €	2,0	2,0
EGIS Aménagement	3,40	150 456,80 €	5,0	2,0
Cabinet MERLIN	3,45	152 490 €	5,0	3,0
PINGAT SAS	5,40	238 915,26 €	3,0	2,0
GNAT Ingénierie	2,90	128 330,80 €	0,0	0,0
2N Architecture	4,70	207 984,40 €	2,0	2,0
V2R	4,21	186 288,96 €	2,0	5,0
DUVAL Géomètre Expert	3,5	154 882 €	4,0	4,0

Après avoir analysé les offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à la société GNAT Ingénierie pour son offre présentant de très bonnes références et son taux de rémunération.

Le Conseil de Communauté est invité à délibérer afin d'autoriser le Président à signer les pièces du marché.

M. SIGNORET souligne que l'étude d'aménagement sera réalisée et sera proposée au Conseil de Communauté lors d'une prochaine séance. Ce dossier doit avancer puisqu'il est prévu d'implanter l'aire d'accueil des gens du voyage sur la ZA de Vouziers.

Cette autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre est acceptée à l'unanimité.

VI - PAYS DE L'ARGONNE ARDENNAISE : Convention d'aménagement entrant dans le cadre de la contractualisation avec le Région Champagne-Ardenne

Dans le cadre de la contractualisation avec la Région Champagne-Ardenne, une enveloppe financière est attribuée à la 2C2A.

Afin d'établir la convention – cadre, il est nécessaire que le Conseil de Communauté procède à son examen.

La commission « Aménagement du territoire et Pays » a émis un avis sur cette convention (voir annexe).

M. MATHIAS explique qu'il s'agit de la répartition de l'enveloppe attribuée par la Région pour des projets concernant les années 2007 à 2010.

Les projets non inscrits ne figureront pas cette année.

Une question porte sur la ligne « visio-conférence » dans l'axe Vivre le Pays au quotidien. M. MATHIAS répond qu'il s'agit d'un projet présenté à l'époque de la création de l'accord cadre par France Télécom adapté pour la Région mais dont il n'existe aucun projet sur le territoire.

M. SIGNORET soumet ensuite cette convention aux voix.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

PISCINE : Tarification 2009 – piscine de Vouziers

Les tarifs 2009 de la piscine de Vouziers sont proposés avec une augmentation de 2,5% par rapport à l'année 2008.

Ces tarifs ont fait l'objet d'un examen préalable par le comité de gestion paritaire « Piscine » et la commission municipale des Finances.

Le Conseil Municipal de la ville de Vouziers délibèrera le 09/12/08.

Le Conseil de Communauté, après avis favorable du Bureau du 08/12/2008, est invité à se prononcer sur les tarifs 2009 de la piscine de Vouziers.

Mme LALLEMAND déplore que l'on ne parle de la piscine qu'une fois par an, pour débattre sur les tarifs. Elle explique qu'elle fait de l'aquagym et qu'elle constate régulièrement que les vestiaires sont froids et que la température de l'eau des douches est irrégulière, voire froide.

Selon elle, il est plus important de régler les problèmes de la piscine actuelle plutôt que d'attendre une nouvelle piscine.

M. ANCELME précise qu'un devis a été demandé concernant ces problèmes et qu'une entreprise devrait intervenir d'ici le 15 janvier. Il ajoute que la piscine est vidée 2 fois par an afin que des agents interviennent pour reboucher des fissures et remplacer des carrelages défectueux. Cet équipement est vieillissant et les coûts de rénovation sont exorbitants. La ville est consciente de ces problèmes. Les problèmes de casiers vont être résolus puisqu'ils vont être changés en partie.

Mme LALLEMAND a remarqué que ces désagréments incitent les usagers à se diriger vers des piscines extérieures au territoire.

M. ANCELME rappelle qu'un bureau d'étude a fait une étude de faisabilité sur un projet aqualudique, qu'il est nécessaire que la 2C2A se positionne sur un projet futur.

Les tarifs 2009 de la piscine sont ensuite adoptés à l'unanimité.

	Tarifs 2008 (pour mémoire)	Propositions Tarifs 2009
A - PISCINE :		
ADULTES		
- 2C2A	2.55 €	2.60 €
- Extérieur	3.50 €	3.60 €
ENFANTS (moins de 16 ans)		
- 2C2A	1.85 €	1.90 €
- Extérieur	2.55 €	2.60 €
SCOLAIRES / GROUPES		
- cité scolaire de Vouziers et collèges publics du territoire de la 2C2A (tarif horaire selon convention tripartite : 2C2A - Ville - établissement)	25.75 €	26.40 €
- scolaires / groupes de la 2C2A (tarif ligne d'eau)	21.70 €	22.25 €
- scolaires / groupes extérieurs (tarif ligne d'eau)	21.70 €	22.25 €
VENTE AU CARNET (12 tickets)		
Adultes		
- 2C2A	25.75 €	26.40 €
- Extérieur	35.20 €	36.10 €
Enfants		
- 2C2A	17.45 €	17.90 €
- Extérieur	25.40 €	26.05 €
MATÉRIEL LOUÉ	0.60 €	0.60 €
LEÇONS (l'unité)		
- 2C2A	5.30 €	5.45 €
- Extérieur	6.90 €	7.05 €
JE NAGE EN FAMILLE		
Adultes		
- 2C2A	1.60 €	1.65 €
- Extérieur	2.15 €	2.20 €
Enfants		
- 2C2A	0.85 €	0.90 €
- Extérieur	1.55 €	1.60 €
ANIMATION		
- 2C2A :		
- unité	4.65 €	4.75 €
- carnet de 12	45.80 €	46.95 €
- Extérieur :		
- unité	6.20 €	6.35 €
- carnet de 12	62.00 €	63.55 €

QUESTIONS DIVERSES

M. ETIENNE intervient pour alerter le Conseil communautaire sur la crise économique qui frappe le territoire tant régional que national. Les marchés se font de plus en plus rares depuis juillet 2008. D'ici fin février 2009, la situation au niveau de l'emploi va devenir catastrophique.

Il invite les communes qui ont des marchés en cours à lancer les travaux car toutes les entreprises sont touchées. Elles ne savent pas ce qu'elles feront au cours de la première quinzaine de janvier.

M. le Sous-Préfet souhaite ensuite intervenir sur deux points :

Relativement au cri d'alarme lancé par M. ETIENNE, il indique les mesures mises en place par l'Etat et ayant pour objectif de débloquer la situation des entreprises en leur redonnant du travail :

- Facilitation des crédits aux entreprises
- Le Préfet est attaché au fait que les programmes d'investissement des communes soient étudiés rapidement de manière à débloquer les crédits DGE.
- Au niveau national, il est décidé que l'avance sur remboursement des FCTVA 2009 soit effectuée rapidement en début d'année par le biais d'acomptes, ce qui nécessitera une contractualisation avec le Préfet.

Concernant les marchés publics, des décisions seront prises pour accélérer les investissements. Le seuil de 4 000 € devrait passer à 20 000 € pour faciliter le travail des collectivités et les contrats avec les entreprises.

Le seuil de procédure formalisée des marchés de travaux passera de 206 000 € à 5 000 000 €.

Le but est de gagner du temps en recourant plus facilement à des procédures adaptées.

Ces mesures figurent sur le site internet de la Préfecture que M. le Sous-Préfet recommande vivement d'aller consulter.

Enfin, il est décidé de réactiver et d'augmenter le nombre de contrats aidés conclus par les collectivités ou associations. Pour exemple, les contrats avenir coûtent moins de 200 € par mois pour les collectivités.

S'agissant de la convention d'aménagement avec la Région évoquée précédemment, établie dans une logique d'aménagement du territoire, M. le Sous-Préfet regrette que différents services à la population ne trouvent pas place dans cette convention (relais de services publics, des maisons de santé, des micro-crèches)

Il fait appel aux projets structurants ou semi-structurants.

L'Argonne Ardennaise est le seul territoire dans les Ardennes où il n'existe pas de relais de services publics.

Il termine en rappelant que la porte de la Sous-Préfecture reste ouverte à tous pour plus de renseignements.

M. SIGNORET précise que les projets structurants sont longs à mettre en place. Les projets présentés ce soir sont des projets prêts à être engagés.

M. GUERIN informe que l'assemblée départementale souhaite contribuer à débloquer la situation économique.

A ce titre, il est décidé que l'aide du Conseil Général se cumulera à la DGE avec un plafond de 50% de subventions cumulées.

Le Conseil Général devrait prendre en charge une partie des travaux de voirie de manière à relancer l'économie du territoire. Par contre, les dossiers devront être arrivés avant le 31 janvier. Cela devrait permettre de donner du travail aux entreprises.

Les études sur les voiries seront avancées d'un an au lieu de 2 ans comme auparavant.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur SIGNORET remercie l'assemblée pour sa participation lève la séance à 22h30 et invite les élus au verre de l'amitié.

Fait à Vouziers, le 22 décembre 2008

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Francis SIGNORET

Gérard DEGLAIRE